

# LA FISCALITE FACE A LA CRISE

Vendredi 1er avril 2011

**Président de séance : Renaud Mortier**

Professeur à l'Université de Rennes 1  
Directeur du CDA-PR

Responsable du Master 2 professionnel Droit et Gestion du Patrimoine

13h30 : Accueil des participants

**13h50 : Allocution de bienvenue de M. le Doyen Edouard Vemy**

Professeur à l'Université de Rennes 1

**14h : Renaud Mortier : Ouverture du colloque, Propos introductifs**

Professeur à l'Université de Rennes 1

Directeur du CDA-PR

Responsable du Master 2 professionnel Droit et Gestion du Patrimoine

**14h10 : Henri Hovasse : Les stratégies d'optimisation face à l'évolution de la fiscalité**

Professeur à l'Université de Rennes 1

Membre du CDA-PR

Fondateur du Master 2 professionnel Droit et Gestion du Patrimoine

**14h40 : Maître Odile Courjon : La TVA face à la crise**

Avocat associé, Société d'avocats Taj

Chargée de cours, Master 2 Droit Fiscal, Paris II & Master Droit douanier et des transports, Rouen  
Membre de l'A3F

**15h10 : Richard Beck : L'imposition de la réduction de dette aux USA**

Professeur à la New York Law School

Co-directeur du département Tax Law et du LLM de droit fiscal

15h40 : Débats et Pause

**16h10 : Maître Anne Colmet-Daâge : L'Europe marginalisée par la crise?**

Avocat associé, Société d'avocats Ernst & Young

Marraine de la promotion M 2 DFA 2010/2011

**16h40 : Daniel Gutmann : La question prioritaire de constitutionnalité en droit fiscal**

Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Directeur du Centre Sorbonne Fiscalité

Responsable du Master 2 professionnel Droit des Affaires et Fiscalité

**17h10 : Maître Pierre Coquentin : Propos conclusifs**

Avocat associé, Cabinet d'avocats Evolis

Chargé de cours en Master 2 professionnel Droit Fiscal des Affaires, Rennes 1

**17h40 : Remise des diplômes à la promotion 2010, par Maître Marie-Laure Hublot**

Avocat associé, Landwell et associés

Marraine de la promotion M 2 DFA 2009/2010

Renseignements : [adeefr1@yahoo.fr](mailto:adeefr1@yahoo.fr)

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats et des experts-comptables